

Identité numérique certifiée en mairie

Vous pouvez désormais faire certifier votre identité numérique en mairie. Laissez-vous guider !

Publié le 03 octobre 2025



La mairie d'Uzès est équipée du matériel permettant de **délivrer la carte d'identité biométriques** pour la commune et celles qui sont limitrophes.

Le dispositif est souple et pratique. Pour effectuer une demande :

- **Vous devez d'abord effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : <http://www.ants.gouv.fr>**
- **puis vous prenez rendez-vous pour les demandes de carte d'identité en ligne.**

Si vous n'avez pas accès à internet ou à un outil informatique, vous pouvez demander de l'aide à un proche ou vous tourner vers Maison France Services (Espace Public Itinérant, mairie du domicile), ou vers l'Espace Public de la MJC (conseiller France Services).

Une fois que c'est fait, vous pouvez en profiter pour créer votre identité numérique sur France Identité et la faire certifier en mairie, au moment de la remise de la carte.



Qu'est-ce que France Identité ?

France Identité est une application mobile pour prouver son identité. Accessible pour les français majeurs, disposant d'un smartphone compatible et d'une CNIE, c'est-à-dire la carte nationale d'identité nouveau format (petit format de la taille d'une carte bancaire).

Elle permet de :

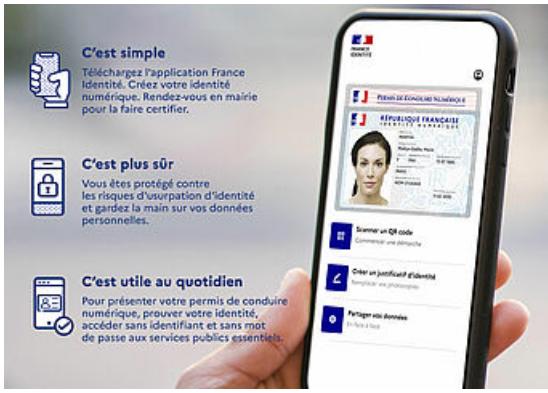
- S'authentifier à un service en ligne via [FranceConnect](#),
- Créer un justificatif d'identité à usage unique,
- Avoir son permis de conduire numérique,
- Prouver son identité en face-à-face, notamment dans les trains,
- Activer son application [carte Vitale](#) pour avoir une alternative dématérialisée et sécurisée à la carte vitale physique.

Utilisez cette application, c'est :

- Avoir ses documents officiels à portée de main
- Pouvoir effectuer ses démarches administratives à distance
- Prouver son identité de manière plus simple et sécurisée

Qu'apporte L'identité numérique certifiée de France Identité ?

- Elle permet en plus de se connecter aux services accessibles via FranceConnect+ (MaPrimeRénov', monCompteFormation, création d'entreprise...),
- de faire une procuration de vote 100 % en ligne.



Comment obtenir son identité numérique ?

Si vous avez déjà une CNIE

- Téléchargez l'application mobile France Identité
- Créez votre identité numérique en scannant votre carte avec votre smartphone via la technologie NFC, utilisez votre compte [FranceConnect](#) pour vérifier votre identité ou demandez au facteur de la poste de le faire, vous pourrez alors créer un code personnel
- Une fois ce code créé, pour générer le Qr Code, allez dans vos paramètres (icone profil en haut à droite)/obtenir une identité numérique certifiée
- Puis passez en Mairie, muni de votre téléphone, avec le qr code et de votre CNIE, pour finaliser la certification de votre identité et c'est sans rendez-vous !

Vous n'avez pas encore de CNIE

Profitez-en pour faire la demande de création de votre carte. La certification est proposée avant le rendez-vous de remise de la CNIE. Vous pourrez valider sa certification quand vous la récupérerez en mairie. C'est pratique : un seul rendez-vous pour les deux démarches !

Les étapes à suivre :

- Effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : <http://www.ants.gouv.fr>
- Prenez un Rendez-vous de création de votre CNIE sur le [site de la mairie](#)
- Vous recevez un mail pour retirer la CNIE, avec un lien pour télécharger l'application France Identité
- Créez votre identité numérique sur l'application France identité et générez votre QR code
- Rendez vous en Mairie pour retirer votre CNIE et certifier votre identité numérique muni de votre téléphone portable avec le qr code que vous avez généré
- 24h à 48h après votre passage en Mairie, vous recevrez un SMS de France Identité vous indiquant si la certification de votre identité numérique est validée



Plus d'informations sur : <https://france-identite.gouv.fr/>

CONTACT

Accueil mairie d'Uzès

04 66 03 48 48



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)